

SALTO SYSTEMS

Accord de Traitement des Données SALTO KS

Accord de Traitement des Données SALTO KS

Vous êtes client de la société espagnole Salto Systems, S.L. et avez souscrit avec celle-ci un contrat de SaaS dénommé « Salto KS Keys as a Service » au travers de la plateforme « Salto KS Keys as a Service » (respectivement, « **Services de KS** » et la «**Plateforme**»), soumis aux Conditions générales des services de « Salto KS Key as a Service » applicables périodiquement (les « **Conditions générales** »).

De plus, Salto Systems, S.L. et / ou la filiale de Salto Systems, S.L. correspondant à la zone géographique où se situe le client peut requérir la prestation de services techniques liés auxdits Services de KS et / ou aux dispositifs de verrouillage associés (les « Services d'assistance technique »). Les Services de KS et les Services d'assistance technique seront conjointement appelés ci-après les « Services ».

Afin de vous fournir les Services, Salto Systems, S.L. et occasionnellement la filiale de Salto Systems, S.L. correspondant à la zone géographique où vous vous situez, devront accéder et traiter des données à caractère personnel en votre nom. Salto Systems, S.L. et la filiale correspondante de Salto Systems, S.L. agissent chacune en tant que sous-traitant de ces données à caractère personnel et vous agissez en tant que responsable du traitement de ces données à caractère personnel.

Par conséquent, Salto Systems, S.L. et la filiale correspondante de Salto Systems, S.L., située au sein de l'Espace économique européen (ci-après, l'«**EEE**») SONT TENUES en vertu du Règlement général européen de protection des données (le « **RGPD**») DE CONCLURE UN ACCORD DE TRAITEMENT DES DONNÉES avec le client.

Cet Accord de traitement des données (l'«**ATD**») est donc conclu entre (a) le client souscrivant aux Services de KS (le « **Client**» ou le « **Responsable du traitement** »), (b) Salto Systems, S.L. (« **Salto HQ**») et, (c) la filiale de Salto HQ correspondant à la zone géographique où se situe le Client (dont les données et l'identité précises peuvent être consultées sur https://www.saltosystems.com/en/quick-links/salto-systems-offices/) (la « **Filiale de Salto** »). Salto HQ et la Filiale de Salto seront conjointement et indifféremment appelées « **Salto** » ou le « **Sous-traitant** ».

Si vous êtes une personne physique agissant dans le cadre d'une activité strictement personnelle ou domestique, les contenus de l'ATD qui s'appliquent à vous sont ceux de la section A. Dans tous les autres cas, les contenus de l'ATD qui s'appliquent à vous seront ceux de la section B.

Les parties reconnaissent que la législation non-européenne peut aussi s'appliquer au traitement des données à caractère personnel. Sauf dans la mesure établie de manière spécifique dans cet ATD, les contenus de celui-ci s'appliqueront quelle que soit la législation de protection des données applicable au traitement des données.

En acceptant les Conditions générales, les parties signent ici cet ATD comme requis par la législation applicable, que le Client accepte et à laquelle il se conforme ici.



Section A : applicable aux personnes physiques agissant dans le cadre d'une activité strictement personnelle ou domestique :

Cet ATD entrera en vigueur à la date de son acceptation par le Client et restera en vigueur jusqu'à ce que les Services de KS soient <u>définitivement</u> terminés. Aux fins de cet ATD, les Services de KS seront considérés comme définitivement terminés à la première des dates suivantes :

a. une fois que les Services de KS seront terminés conformément aux Conditions générales applicables périodiquement (autrement dit, lorsque le Client ne renouvelle pas les Services de KS) et que le Client aura expressément notifié par écrit à Salto son intention de ne pas renouveler les Services de KS à l'avenir, ou ;

b. une fois que les Services de KS seront terminés conformément aux Conditions générales applicables périodiquement (autrement dit, lorsque le Client ne renouvelle pas les Services de KS) et qu'une durée de 6 mois se sera écoulée sans que le Client n'ait renouvelé les Services de KS.

Cet ATD contient une description détaillée des services fournis. Les activités de traitement des données que Salto réalisera seront celles strictement nécessaires pour fournir les Services souscrits par le Client.

Salto ne traitera les données à caractère personnel que pour fournir les Services souscrits par le Client. En ce sens, Salto respectera les obligations établies à l'article 28 du Règlement général de protection des données (RGPD). En l'occurrence, et sans préjudice de toute autre obligation imposée par le RGPD, Salto, en tant que Sous-traitant, sera tenu de respecter les obligations suivantes :

- Utiliser les données à caractère personnel traitées uniquement dans le but de fournir la Plateforme, les Services de KS et les Services d'assistance technique et conformément aux instructions du Client.
- · Ne pas communiquer de données à caractère personnel à des tiers, sauf en cas d'autorisation expresse du Client.
- Préserver le secret des Données à caractère personnel auxquelles Salto a accès pour fournir les Services, y compris après l'échéance de cet ATD.
- Notifier au Client, dans les plus brefs délais, toute violation de données à caractère personnel dont Salto pourrait prendre connaissance, à l'adresse e-mail indiquée par le Client sur la Plateforme, en précisant toutes les informations nécessaires pour la documentation et la communication du problème.
- Traiter les données à caractère personnel en mettant en place les mesures de sécurité appropriées en vertu de l'article 32 du RGPD, ainsi que respecter et adopter les mesures de sécurité techniques et organisationnelles nécessaires afin de garantir la confidentialité, le secret et l'intégrité des données à caractère personnel auxquelles Salto a accès.
- Une fois les Services de KS <u>définitivement</u> terminés, Salto détruira les Données à caractère personnel et, le cas échéant, toutes les copies, documents ou supports contenant ces Données à caractère personnel. Dans tous les cas, Salto pourra conserver une copie verrouillée des Données à caractère personnel pendant les durées de prescription de responsabilités découlant de l'exécution des Services convenus. Dans ce cas, Salto garantit qu'elle ne traitera pas ces données, sauf si elle est tenue de mettre ces données à disposition d'Administrations publiques, de Juges ou de Tribunaux pendant les périodes de prescription susmentionnées.

Le Client autorise, de manière générale, Salto à engager d'autres Sous-traitants pour traiter les Données à caractère personnel. Il autorise également, de manière générale, ces sous-traitants à engager à leur tour d'autres sous-traitants ultérieurs.

Le Client déclare qu'il / elle est majeur(e) et qu'il / elle a été dûment autorisé(e) à télécharger les données à caractère personnel de la personne concernée sur la Plateforme (y compris, entre autres, tout consentement spécifique concernant les données à caractère personnel d'enfants) et à autoriser Salto à accéder à ces données à caractère personnel en vue de leur traitement en vertu des dispositions de cet ATD.

Salto confirme expressément avoir nommé un Délégué à la protection des données. Si le Client souhaite le / la contacter, il peut le faire pour cela à l'adresse e-mail suivante : privacy@saltosystems.com

Toute communication à envoyer au Client dans le cadre de cet ATD devra être envoyée par e-mail à l'adresse du propriétaire du système indiquée dans la Plateforme, via la Plateforme, via l'application mobile de Salto KS ou par courrier postal avec accusé de réception à l'adresse du propriétaire du système indiquée dans la Plateforme.

Pour permettre à Salto de fournir la Plateforme et les Services de KS, ainsi que les Services d'assistance technique, le Client accepte et garantit de fournir à Salto les données nécessaires pour qu'elle puisse fournir ces Services.

Chacune des parties de cet ATD sera responsable des dommages directs pouvant découler du non-respect des obligations assumées en vertu de celui-ci, et devra assumer, dans ce cas, la réparation des dommages que ces défaillances pourraient causer à l'autre Partie. La responsabilité totale maximale de chaque partie vis-à-vis de l'autre en vertu de cet ATD sera limitée à la responsabilité maximale par événement établi dans les Conditions générales applicables périodiquement.

Chacune des parties de cet ATD sera responsable des dommages directs pouvant découler du non-respect des obligations assumées en vertu de celui-ci, et devra assumer, dans ce cas, la réparation des dommages que ces défaillances pourraient causer à l'autre Partie. La responsabilité totale maximale de chaque partie vis-à-vis de l'autre en vertu de cet ATD sera limitée à la responsabilité maximale par événement établi dans les Conditions générales applicables périodiquement.



Section B : applicable aux entités juridiques et aux personnes physiques n'agissant pas dans le cadre d'une activité strictement personnelle ou domestique

1. Objet de l'ATD

- 1.1. L'objet de cet ATD est le traitement des données réalisé par Salto HQ et par la Filiale de Salto, en tant que Sous-traitants, pour le compte du Responsable du traitement, conformément à ses instructions tout au long de la relation contractuelle principale engageant les parties, en vertu des obligations établies aux Articles 28 et 29 du RGPD et de la loi locale de protection des données applicable.
- **1.2. Données à caractère personnel.** Pour fournir les Services, le Responsable du traitement devra mettre à disposition du Sous-traitant les données à caractère personnel relatives aux catégories, prénom et nom des personnes concernées, e-mail, numéro de téléphone portable, pays, photo d'utilisateur (facultatif), adresse (facultatif) et langue (facultatif) des utilisateurs créés par le propriétaire du système (ci-après les « **Données à caractère personnel** »).

1.3. Traitement des données.

Le traitement des données consistera en :

- a. l'hébergement et l'accès par Salto HQ aux Données à caractère personnel téléchargées sur la Plateforme par le Client et à la base de données contenant ces Données à caractère personnel, pour fournir les Services de KS, maintenir la Plateforme et fournir les Services d'assistance technique (« **Traitement 1** »);
- b. l'accès à toute ou à une partie de la base de données contenant les Données à caractère personnel par la Filiale de Salto pour fournir, à la demande du Client, les Services d'assistance technique (le « **Processing 2** »).
- **1.4. Durée.** Cet ATD entrera en vigueur à la date de son acceptation par le Client et restera en vigueur jusqu'à ce que les Services de KS soient définitivement terminés. Aux fins de cet ATD, les Services de KS seront considérés comme définitivement terminés à la première des dates suivantes :
 - a. une fois que les Services de KS seront terminés conformément aux Conditions générales applicables périodiquement (autrement dit, lorsque le Responsable du traitement ne renouvelle pas les Services de KS) et que le Responsable du traitement aura expressément notifié par écrit au Sous-traitant son intention de ne pas renouveler les Services de KS à l'avenir, ou ;
 - b. une fois que les Services de KS seront terminés conformément aux Conditions générales applicables périodiquement (autrement dit, lorsque le Responsable du traitement ne renouvelle pas les Services de KS) et qu'une durée de 6 mois se sera écoulée sans que le Responsable du traitement n'ait renouvelé les Services de KS.

Les parties conviennent qu'une fois les Services d'assistance technique terminés et les Services de KS <u>définitivement</u> terminés, les dispositions de la clause 2.5 relatives à destruction des Données à caractère personnel seront applicables.

2. Obligations du Sous-traitant

2.1. Obligations générales :

Chaque Sous-traitant est tenu de :

- 2.1.1. Utiliser les Données à caractère personnel faisant l'objet du traitement, ainsi que toutes les données pouvant être collectées par le Sous-traitant, uniquement lorsque nécessaire pour fournir les Services et conformément aux dispositions des Conditions générales applicables périodiquement. Dans tous les cas, les Données à caractère personnel ne pourront pas être utilisées par le Sous-traitant à ses propres fins.
- 2.1.2. Notifier immédiatement (le Sous-traitant ou son personnel) au Responsable du traitement toute infraction du RGPD ou d'autres lois locales de protection des données applicables.
- 2.1.3. Traiter les Données à caractère personnel conformément aux instructions du Responsable du traitement, qui doivent être transmises par écrit à l'adresse e-mail suivante : <u>privacy@saltosystems.com</u>.

Lorsque le Sous-traitant considère qu'une instruction du Responsable du traitement viole toute disposition légale en matière de protection des données de l'EEE ou de l'un des États membres de l'EEE, il doit en informer immédiatement le Responsable du traitement par écrit. S'il est prouvé qu'une violation est survenue, le Sous-traitant peut suspendre l'exécution de cette instruction jusqu'à ce que l'admissibilité de celle-ci soit éclaircie.

- 2.1.4. Garantir que toute personne agissant pour son propre compte ou pour le compte du Responsable du traitement et ayant accès aux Données à caractère personnel, ne traite les données que conformément aux instructions du Responsable du traitement, à moins qu'il ne soit tenu de le faire en vertu de toute disposition légale de l'EEE, de tout État membre de l'EEE ou de toute autre législation applicable.
- 2.1.5. Mettre en place les mesures de sécurité techniques et organisationnelles conformément à l'article 32 du RGPD, pour lesquelles le Sous-traitant s'engage à évaluer les risques potentiels découlant des activités de traitement des don-



nées qu'il réalise, compte tenu des moyens utilisés pour fournir les services (technologie, ressources, etc.) et d'autres circonstances pouvant avoir une influence sur la sécurité.

- 2.1.6. Aider le Responsable du traitement à garantir le respect des obligations en matière de sécurité du traitement, de notifications de violations de données à caractère personnel aux autorités de surveillance correspondantes et aux personnes concernées, d'analyse d'impact relative à la protection des données et consultations préalables en vertu des articles 32 à 36 du RGPD ou de la réglementation locale applicable en matière de protection des données, compte tenu de la nature du traitement et des informations dont dispose le Sous-traitant.
- Les notifications à réaliser au Client en vertu de cet ATD seront réalisées à l'adresse e-mail du propriétaire du système enregistrée sur la Plateforme. Le Client est le seul responsable de garantir que cette adresse e-mail est à jour et valable.
- 2.1.7. Lorsque nécessaire, tenir un registre des activités de traitement pour le compte du Responsable du traitement conformément à l'article 30 du RGPD.
- 2.1.8. Fournir au Responsable du traitement toutes les informations nécessaires pour prouver le respect de ses obligations. Les parties conviendront des conditions sous lesquelles le Sous-traitant prouvera le respect de ses obligations légales.

À la demande du Responsable du traitement, le Sous-traitant fournira à celui-ci les preuves adéquates de l'existence de mesures techniques et organisationnelles conformes à cet ATD, aux instructions reçues, ainsi qu'aux dispositions légales de l'EEE ou de tout autre État membre de l'EEE en matière de protection.

- 2.1.9. Permettre et collaborer aux audits, y compris aux inspections, réalisés par le Responsable du traitement ou tout autre auditeur mandaté par le Responsable du traitement.
- 2.1.10. Préserver la confidentialité des Données à caractère personnel auxquelles le Sous-traitant a accès pour fournir les Services, y compris après l'échéance de cet ATD. Le Sous-traitant s'engage à préserver le secret et la confidentialité absolus des données, documents et informations reçus ou dont il prend connaissance dans le cadre de la fourniture des Services, et à les protéger de toute utilisation ou inspection non autorisées de tiers.

Le Sous-traitant informera immédiatement par écrit le Responsable du traitement en cas d'accès à ou d'inspection de ces données confidentielles, documents et informations, de la part de tiers non autorisés, ainsi que des résultats du travail réalisé dans le cadre des Services. Dans ce cas, le Sous-traitant communiquera également le nom de ce tiers au Responsable du traitement.

- 2.1.11. S'assurer que l'accès aux Données à caractère personnel ne soit autorisé qu'au personnel ou aux collaborateurs s'étant engagés à respecter la confidentialité ou étant tenus par une obligation statutaire adéquate de confidentialité, et qui, de par la nature de leurs obligations professionnelles, sont strictement nécessaires pour fournir les Services. Le Sous-traitant garantit que le personnel autorisé est dûment formé en matière de protection des données à caractère personnel et a accepté, expressément et par écrit, de respecter les mesures de sécurité adaptées au type et à la finalité des activités de traitement des données, dont il doit être tenu informé.
- 2.1.12. Pour la prestation des Services, Salto peut engager des prestataires de services tiers situés en dehors de l'EEE qui traiteront les Données Personnelles. Dans ce cas, Salto exigera que les fournisseurs respectent les mesures visant à protéger les données personnelles établies dans un contrat, sauf dans les cas où la Commission européenne a déterminé que le pays où le destinataire est situé offre un niveau de protection adéquat.

2.2. Externalisation

- 2.2.1. Le Responsable du traitement autorise, de manière générale, le Sous-traitant à engager d'autres Sous-traitants pour traiter les Données à caractère personnel. Il autorise également, de manière générale, ces sous-traitants ultérieurs à engager à leur tour d'autres sous-traitants ultérieurs.
- Le(s) Sous-traitant(s) ultérieur(s) participant actuellement au traitement des Données à caractère personnel sont indiqués à l'Annexe 1. Lorsque le Sous-traitant engage d'autres sociétés, celui-ci informera le Responsable du traitement et ces sociétés seront considérées comme ajoutées à l'Annexe à compter de la notification, sans qu'aucune mise à jour de cette Annexe ne soit nécessaire.
- 2.2.2. Lorsque le Sous-traitant engage un autre Sous-traitant pour réaliser des activités de traitement spécifiques pour le compte du Responsable du traitement, le Sous-traitant est tenu de signer un accord de sous-traitance ultérieure soumis aux conditions prévues dans cet ATD.
- 2.2.3. Le sous-traitant ultérieur sera dès lors considéré comme un sous-traitant et ne traitera les Données à caractère personnel qu'en vertu des instructions du Responsable du traitement et des Clauses de cet ATD. Le Sous-traitant devra réglementer la nouvelle relation contractuelle de telle sorte que les mêmes obligations de protection des données (instructions, mesures de sécurité, devoirs, etc.) et les mêmes exigences formelles en matière de traitement des données et de droits et libertés des personnes concernées soient respectés par le sous-traitant ultérieur.

2.3. Exercice de droits



SALTO SYSTEMS - 02-2021

2.3.1. Si les personnes concernées exercent vis-à-vis du Sous-traitant leurs droits d'accès, de rectification, à l'effacement, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de restriction du traitement, d'objection et de portabilité des données, le Sous-traitant le notifiera au Responsable du traitement par e-mail à l'adresse enregistrée sur la Plateforme

Le Sous-traitant aidera le Responsable du traitement au travers des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans la mesure du possible et compte tenu de la nature du traitement, à respecter son obligation de répondre aux demandes d'exercice des droits de la personne concernée en vertu du Chapitre III du RGPD ou de la règlementation locale applicable en matière de protection des données.

2.3.2. En particulier la Plateforme pourra inclure une option permettant aux personnes concernées de supprimer leur compte de la Plateforme. Dans ces cas, le Responsable du traitement sera informé, par e-mail ou par notification envoyée à son compte sur la Plateforme, de la demande de la personne concernée et de la date à partir de laquelle ce profil d'utilisateur et les données y afférentes seront définitivement supprimées de la Plateforme ou anonymisées. Le Responsable du traitement sera en droit de télécharger les données depuis la Plateforme avant la date en question dans un souci de conformité aux périodes de conservation des données établies par le Responsable du traitement.

2.4. Mesures de sécurité

- 2.4.1. Conformément aux activités de traitement des données identifiées et à l'analyse des risques effectuée par le Sous-traitant, ce dernier s'engage à mettre en place les mesures de sécurité appropriées en vertu de l'article 32 du RGPD.
- 2.4.2. Les Parties peuvent décider de préciser les mesures de sécurité mises en place et convenues par les parties dans une Annexe à cet ATD.

2.5. Fin des Services

2.5.1. Pour le traitement 1 : Une fois les Services de KS définitivement terminés (conformément aux dispositions de la clause 1.4 de cet ATD), le Sous-traitant détruira les Données à caractère personnel et, le cas échéant, toutes les copies, documents ou supports contenant ces Données à caractère personnel.

En ce sens, une fois les Services de KS terminés conformément aux Conditions générales applicables périodiquement (autrement dit, lorsque le Responsable du traitement ne renouvelle pas les Services de KS), sauf indication expresse contraire par écrit du Responsable du traitement, le Sous-traitant conservera la base de données et les Données à caractère personnel qui y sont consignées pour une durée de 6 mois afin de faciliter la réactivation du Client des Services de KS

Une fois ces 6 mois écoulés sans que le Responsable du traitement n'ait réactivé les Services de KS, ou avant ce délai, sur demande expresse par écrit du Responsable du traitement, les Services de KS seront considérés comme définitivement terminés et, par conséquent, le Sous-traitant détruira les Données à caractère personnel et, le cas échéant, toutes les copies, documents ou supports contenant ces Données à caractère personnel.

Dans tous les cas, le Sous-traitant pourra conserver une copie verrouillée des Données à caractère personnel pendant les durées de prescription de responsabilités découlant de l'exécution des Services convenus. Dans ce cas, le Sous-traitant garantit qu'il ne traitera pas ces données, sauf s'il est tenu de mettre ces données à disposition d'Administrations publiques, de Juges ou de Tribunaux pendant les périodes de prescription susmentionnées.

2.5.2. Pour le traitement 2 : Après avoir fourni chacun des Services d'assistance technique spécifiques (autrement dit, une fois le problème spécifique résolu en fonction des Services d'assistance technique devant être fournis), Salto devra, dans les plus brefs délais (et au plus tard sous trois (3) jours civils), détruire les Données à caractère personnel et tout mot de passe donné pour accéder à ces Données à caractère personnel et, le cas échéant, toutes les copies, documents ou supports contenant ces Données à caractère personnel.

2.6. Violation de Données à caractère personnel

En cas de violation de données à caractère personnel, le Sous-traitant devra notifier au Responsable du traitement, dans les plus brefs délais, toute violation de données à caractère personnel dont il pourrait prendre connaissance, à l'adresse e-mail indiquée par le Responsable du traitement sur la Plateforme, en précisant toutes les informations nécessaires pour la documentation et la communication du problème.

2.7. Déléqué à la protection des données

- 2.7.1. Le Sous-traitant confirme expressément avoir nommé un Délégué à la protection des données. Si le Client souhaite le / la contacter, il peut le faire pour cela à l'adresse e-mail suivante : <u>privacy@saltosystems.com</u>.
- 2.7.2. Le Délégué à la protection des données du Sous-traitant doit garantir, sans aucune restriction, que toutes les dispositions de protection des données pertinentes de l'EEE ou d'un pays membre de l'EEE soient respectées par le Sous-traitant et exécutées dans le cadre de la relation contractuelle entre le Sous-traitant et le Responsable du traitement.



2.7.3. Si le Délégué à la protection des données détecte toute irrégularité chez le Sous-traitant à cet égard, il / elle devra en informer par écrit le Responsable du traitement dans les plus brefs délais. Dans ce cas, le Délégué à la protection des données du Sous-traitant sera expressément exempté de son obligation de secret envers le Responsable du traitement.

3. Obligations du Responsable du traitement

Lorsque le Responsable du traitement se situe au sein de l'EEE, celui-ci accepte et s'engage

- a. Fournir au Sous-traitant les données nécessaires pour qu'il puisse fournir les Services.
- b. Respecter toutes les obligations établies dans le RGPD en matière de traitement des Données à caractère personnel et garantir, avant et pendant toute la durée du traitement, le respect total du RGPD par le Responsable du traitement. Entre autres, le Responsable du traitement déclare par la présente qu'avant de télécharger toute Donnée à caractère personnel sur la Plateforme et / ou donner accès à toute Donnée à caractère personnel, de toute autre manière, au Sous-traitant, il aura respecté toutes les formalités et exigences légales et aura obtenu tous les consentements requis en vertu de la législation applicable pour la collecte des Données à caractère personnel (y compris, entre autres, tout consentement spécifique nécessaire pour le traitement des Données à caractère personnel d'enfants, le cas échéant), ainsi que pour donner accès à ces Données à caractère personnel au Sous-traitant et pour le traitement de ces Données à caractère personnel par le Sous-traitant conformément aux dispositions de cet ATD.
- c. Contrôler le traitement des Données à caractère personnel.

Lorsque le Responsable du traitement se situe en dehors de l'EEE, celui-ci accepte et s'engage à :

- a. Fournir au Sous-traitant les données nécessaires pour qu'il puisse fournir les Services.
- b. Respecter toutes les obligations établies dans la législation de protection des données applicable. Entre autres, le Responsable du traitement déclare par la présente qu'avant de télécharger toute Donnée à caractère personnel sur la Plateforme et / ou donner accès à toute Donnée à caractère personnel, de toute autre manière, au Sous-traitant, il aura respecté toutes les formalités et exigences légales et aura obtenu tous les consentements requis en vertu de la législation applicable pour la collecte des Données à caractère personnel (y compris, entre autres, tout consentement spécifique nécessaire pour le traitement des Données à caractère personnel d'enfants, le cas échéant), ainsi que pour donner accès à ces Données à caractère personnel au Sous-traitant et pour le traitement de ces Données à caractère personnel par le Sous-traitant conformément aux dispositions de cet ATD.
- c. Contrôler le traitement des Données à caractère personnel.

4. Responsabilité

Chacune des parties de cet ATD sera responsable des dommages directs pouvant découler du non-respect des obligations assumées en vertu de celui-ci, et devra assumer, dans ce cas, la réparation des dommages que ces défaillances pourraient causer à l'autre Partie. La responsabilité totale maximale de chaque partie vis-à-vis de l'autre en vertu de cet ATD sera limitée à la responsabilité maximale par événement établie dans les Conditions générales applicables périodiquement.

5. Divers

- 5.1. Toutes les modifications de et tous les ajouts à cet ATD doivent être approuvés par les parties et effectués par écrit pour prendre effet.
- 5.2. Cet ATD est intégré dans et complète les Conditions générales. De plus, il modifie et remplace en partie les dispositions des Conditions générales contraires aux ou en conflit avec les contenus de cet ATD (le cas échéant). Afin d'éviter tout malentendu, les dispositions restantes des Conditions générales restent en vigueur.
- 5.3. AToutes les communications entre le Sous-traitant et le Responsable du traitement dans le cadre de cet ATD seront réalisées conformément aux règles suivantes :
 - a. À Salto HQ ou à la Filiale de Salto : par e-mail à <u>privacy@saltosystems.com</u> ou par courrier postal avec accusé de réception à :

SALTO SYSTEMS, S.L. (à l'att. du Délégué à la protection des données)

Arkotz 9, Polígono Lanbarren Oiartzun (Guipuscoa-Espagne)

b. Au Client : par e-mail à l'adresse du propriétaire du système indiquée dans la Plateforme, via la Plateforme, via l'application mobile de Salto KS ou par courrier postal avec accusé de réception à l'adresse du propriétaire du



système indiquée dans la Plateforme.

De manière exceptionnelle, les communications spécifiques concernant la fourniture des Services d'assistance technique pourront être effectuées directement au membre du personnel en charge de résoudre le problème

6. Loi applicable et tribunaux compétents

Les parties de cet ATD acceptent, d'un commun accord, que tous les litiges ou différends découlant de l'interprétation et / ou de l'exécution de l'ATD seront résolus par les Tribunaux des juridictions dans lesquelles Salto HQ dispose d'un siège social, conformément à la loi espagnole, et elles renoncent expressément à toute autre juridiction pouvant leur correspondre



ANNEXE 1 : SOUS-TRAITANTS ULTÉRIEURS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En vertu de l'article 2.2.1 de cet ATD, le Sous-traitant déclare, et le Responsable du traitement reconnaît et accepte, qu'en date des présentes, les sociétés participant au traitement des Données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement sont les suivantes :

Traitement 1:

- Clay Solutions, B.V. (société du Groupe Salto).
- Clay Solutions, B.V. sous-traite l'hébergement de la Plateforme à Microsoft Ireland Operations Limited et Qweb Internet Services B.V.
- Qweb Internet Services B.V. sous-traite l'hébergement de la Plateforme à Dataplace B.V.

Traitement 2:

- Salto HQ.
- Clay Solutions, B.V. (société du Groupe Salto).

